



le 5 décembre 2014

Monsieur le Directeur de l'usine TREDI
519, rue Denis Papin
SALAISE SUR SANNE
38556 ST MAURICE l'EXIL

Objet : vos bilans de fonctionnement mai à septembre 2014

Monsieur le Directeur,

Depuis l'affaire des déchets toxiques d'Abidjan dans un souci de transparence vous nous avez envoyé vos bilans de fonctionnement d'une façon mensuelle. Nous avons apprécié et cela nous a permis de comprendre tout le processus de l'incinération qui conduit inévitablement à rejeter dans l'atmosphère et dans l'eau de multiples produits toxiques et cancérigènes.

Nous avons salué vos efforts pour diminuer ces rejets puisque nous connaissions les difficultés que vous rencontriez. Récemment nous vous avons suggéré l'édification de bassins de rétention, afin d'éviter des rejets intempestifs au Rhône. Ce que vous avez accepté.

Depuis quelques années, vos bilans sont devenus bimensuels et, récemment, fin novembre nous recevions des bilans pour la période de mai à septembre 2014.

Pourquoi tant de retard ? Y avait-il des raisons à ne pas communiquer ? Nous pouvons le croire à l'examen de ces bilans.

En effet, depuis 2011, Monsieur le Sous-préfet comme la DREAL, vous ont demandé de régler le problème des rejets de mercure et fluorure au Rhône. En 2013, en une seule journée vous avez rejeté 125 fois la limite maximale autorisée. Vous vous engagiez alors à ce que cela ne se renouvelle plus et que les bassins de rétention jouent leur rôle : réception des eaux souillées, analyse, traitement et enfin rejet au Rhône. Nous découvrons avec stupeur en août 2014 des rejets de mercure sur deux jours à 60 fois et 143 fois la valeur limite d'émission autorisée. Pour ce deuxième jour, votre analyse interne ne démontre pas de dépassements aussi importants. Pourquoi cette incohérence ?

Tout ceci est inacceptable alors que vous vous étiez engagé d'une façon formelle.

Nous avons découvert en 2013 des rejets gazeux de mercure inquiétants dans l'atmosphère qui n'étaient pas dans vos bilans. Nous avons alors demandé qu'ils soient incorporés et nous constatons que ce n'est toujours pas le cas. Alors que vous vous étiez engagé à mettre en place une mesure en continu depuis le début de l'année. Voilà encore un engagement qui n'a pas été tenu.

Nous constatons encore, comme en 2013, des dépassements des VLE pour les dioxines qui ont entraîné des investigations mais vous ne donnez pas vos conclusions. Ce problème devient maintenant récurrent.

Reste maintenant le problème des déclenchements. Terme approprié ou les gaz toxiques sont rejetés directement à l'atmosphère par ouverture de bypass et ne passent plus par les systèmes de filtration et de mesure. Ces émissions qui sont en fait les plus polluantes n'apparaissent donc pas dans le bilan des rejets. Au contraire, pendant ces déclenchements, non seulement les rejets réels ne sont plus filtrés et sont donc énormes mais pendant ce temps, les flux journaliers mesurés en sortie de cheminée figurant au bilan... décroissent !

La DREAL en 2012, vous avez demandé une analyse détaillée de ces phénomènes afin de les réduire tout en sachant que vous enregistrez et déclarez ces déclenchements qu'au-delà d'une demi heure.

Il n'est plus possible de rester dans cet état de fait et de tolérance sans une analyse qui devrait nous mener à une réduction draconienne de ces phénomènes. Nous ne voudrions pas que ces déclenchements deviennent une méthode de fonctionnement alors qu'ils ne sont tolérés que pour préserver les installations.

Enfin, nous apprenons début décembre que les déchets dangereux en provenance d'Ukraine n'étaient pas ceux qui étaient attendus et que la Préfecture a dû prendre un arrêté d'urgence début septembre pour traiter ce qui ne pouvait être renvoyé et de suspendre l'autorisation d'importation..

Ce qui nous inquiète fortement c'est la récurrence des problèmes qui pourrait démontrer votre incapacité à les résoudre. Nous sommes las d'entendre des explications suivies de promesses qui n'aboutissent pas.

Malheureusement, nous constatons une nette dégradation de votre gestion environnementale et d'une communication partielle et tardive.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

VIVRE